



Lachat SA

BÉTON • ENROBÉ • PIERRE • RECYCLAGE • DÉCHARGE

LISTE DE PRIX 2019 HT

	PAGE
BETON FRAIS - BLOCS EN BETON	1-5
TRANSPORT - POMPAGE - RUBAN	6-7
BETON BITUMINEUX	8-9
DTA - PRODUITS À RECYCLER	10
PRODUIT PIERREUX - PRODUITS RECYCLÉS	10-11
MINAGE - CONCASSAGE - REVALORISATION	11
CONDITIONS GENERALES	12-13
TRUCS ET ASTUCES	14

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE DU BETON FRAIS

Les données décrivent les prescriptions de sécurité relatives au béton frais et ne présentent aucune garantie quant aux propriétés des produits

Cette fiche de sécurité est élaborée par la commission technique de l'ASGB.

Composition/Indication concernant les éléments constitutifs

Le béton frais se compose de **ciment**, de **granulats minéraux**, d'**eau**, et, selon le champ d'application, d'**adjuvants** et/ou d'**ajouts**.

Signaux spéciaux de danger

R38: irrite la peau

R41: danger de sérieuse affection oculaire

R43: sensibilisation possible par la contact avec la peau



(Xi) Irritant



Mesures spéciales de protection

S2 : ne doit pas être manipulé par des enfants.

S24/25 : éviter le contact avec les mains et les yeux.

S26 : en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à fond avec de l'eau et consulter un médecin.

S28 : en cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau.

S36 : au travail, porter un vêtement de protection approprié.

S37 : porter des gants de protection appropriés.

Coordonnées du fabricant

Lachat SA
 Malcôte 180
 2854 Asuel
 Tél.: +41 32 462 03 00
 Fax: +41 32 462 03 01

Renseignements en cas d'urgence

Centre suisse d'info. Suisse: Tél. 145 (urgence 24h)
 Toxicologique à Zurich Etranger: Tél. +41 44 251 51 51
 Ambulance: Tél. 144

Danger d'incendie et d'explosion

Aucun

Dangers

- Fort effet alcalin (valeur PH élevée), irrite les yeux, irrite les organes respiratoires, irrite la peau.
- Sensibilisation possible par le contact avec la peau.

Mesures de protection

- Protection prophylactique de la peau par l'utilisation de crèmes protectrices
- Protection de la peau: éviter le contact avec la peau
- Protection des mains: porter des gants recouverts d'une couche de nitrile.
- Ne conserver aucun aliment dans le secteur de travail

Mesures au cas où le béton se répand accidentellement

- Mesures de protection de l'environnement: écoulement incontrôlé vers un point d'accès à l'eau (par ex. orage), éviter l'écoulement dans les canalisations et collecteurs (faiblement critique pour l'eau étant donné la valeur PH), en cas d'incident anormal informer les autorités (par ex. les pompiers).
- Entamer des opérations mécaniques pour le nettoyage. Indication: Le béton frais durcit en quelques heures et peut ensuite être déposé, en vue d'élimination, dans une décharge de matières inertes.

Premiers soins

- En règle générale: montrer au médecin la fiche de sécurité.
- En cas de contact avec la peau: laver à fond avec de l'eau froide et du savon.
- En cas de contact avec les yeux: laver immédiatement et à fond avec de l'eau et consulter un médecin.

Manipulation/Stockage du béton frais - Indication pour le transport

Durée limitée pour la mise en œuvre ! Observer le processus de durcissement.

Le béton frais n'est pas une marchandise dangereuse au sens de SDR et de Ltox.

Date de publication: 01.06.05 Révisé le: 08.01.07 (numéros d'urgence)
 Feuille détaillée concernant les données relatives à la sécurité: www.asgb.ch

BETON A COMPOSITION PRESCRITE

La centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la norme SN EN 206: 2013. La livraison des produits suivants s'entend sans adjuvant, départ centrale.

N° art.		Dosage ciment kg/m ³ min.	Fr./m ³
Ciment CEM II/B-LL 32.5 R - 0/22 CALCAIRE			
Z901		150	129.00
Z903		200	136.00
Z905		250	147.00
Z907		300	156.00
Ciment CEM II/B-LL 32.5 R - 0/22 RECYCLE			
R901		150	126.00
R903		200	133.00
Ciment CEM II/B-LL 32.5 R - 0/16 CALCAIRE			
Z951		150	133.00
Z953		200	138.00
Z955		250	151.00
Z957		300	159.00
Ciment CEM II/B-LL 32.5 R - 0/32 SIL-ECO			
Y800		150	141.00
Y802		200	150.00
Y804		250	157.00
Y806		300	164.00
Ciment CEM II/B-LL 32.5 R- 0/16 SIL-ECO			
Y850		150	144.00
Y852		200	152.00
Y854		250	160.00
Y856		300	167.00
Ciment CEM II/B-LL 32.5 R - 0/32 SILICEUX			
X700		150	155.00
X702		200	162.00
X704		250	170.00
X706		300	178.00
Ciment CEM II/B-LL 32.5 R - 0/16 SILICEUX			
X750		150	158.00
X752		200	165.00
X754		250	173.00
X756		300	181.00
Plus-value pour autres ciments, adjuvants et fibres, voir page 5			

BETON NON CLASSE

- Ces bétons ne font pas l'objet de production exigé par la norme SN EN 206: 2013. Cependant, Lachat SA garantit les performances de ces produits.
 - Evolution de la résistance "moyenne"

N° art.	Classe résistance	Granulat	Classe de consistance	Rapport E/C éq indicatif	Teneur en air min.	Dosage ciment kg/m ³ min.	Fr./m3
Grpe de classe d'exposition A - (XC1^{CH}, XC2^{CH})¹						SIL-ECO	
A100	C20 / 25	0/32	S3	0.65	--	280	181.00
A150	C20 / 25	0/16	S3	0.65	--	308	184.00
Grpe de classe d'exposition C - (XC4^{CH},XF1^{CH},XD1^{CH})¹						SIL-ECO	
C300	C30 / 37	0/32	S3	0.50	--	300	190.00
C350	C30 / 37	0/16	S3	0.50	--	308	193.00
Béton AUTOCOMPACTANT SDC - (XC3^{CH})¹						SILICEUX	
B216	C25 / 30	0/32	--	--	--	--	216.00
Béton AUTOPLACANT						SILICEUX	
B265	C30 / 37	0/16	--	--	--	--	218.00
Béton pour chemin AF (XF4)¹						SILICEUX	
G725	C30 / 37	0/32	S1	0.45	0.03	310	226.00
Béton léger ECOGRAPHITE^R						SILICEUX	
716 p	env. 5 N/mm ²	0/4	S3	--	900 Kg/m3	400	357.00
727 p	env. 10 N/mm ²	0/4	S3	--	1200 Kg/m3	400	306.00
Plus-value pour quantité inférieure à 1.5 m3							50.00
Béton poreux-filtrant, ciment CEM II/B-LL 32.5 R						SILICEUX	
884	--	32	S1	--	--	100	148.00
885	--	32	S1	--	--	150	158.00
886	--	32	S1	--	--	200	167.00
887	--	4/8	--	--	--	150	158.00

Plus-value pour adjuvants et fibres, voir page 5
¹ définition des classes d'exposition, voir page 4

BLOCS EN BETON (Lego)

N° art.	Dimensions	Volume	Poids			Fr./pce
	60x60x180cm	0.648m3	1'555kg	--	--	180.00
	60x60x120cm	0.432m3	1'036kg	--	--	120.00
	60x60x90cm	0.324m3	777kg	--	--	90.00
	60x60x60cm	0.216m3	518kg	--	--	60.00

BETON A PROPRIETE SPECIFIEE, SELON NORMES SN EN 206 : 2013

- Evolution de la résistance "moyenne"
- Teneur en chlorure Cl 0.1

N° art.	Classe résistance	Granulat	Classe de consistance	Rapport E/C éq indicatif	Teneur en air min.	Dosage ciment kg/m ³	Fr./m3
Sorte A - (XC2^{CH})¹						SILICEUX	
A120	C20 / 25	0/32	S3	0.65	--	280	185.00
A170	C20 / 25	0/16	S3	0.65	--	308	188.00
						SIL - ECO	
A101	C20 / 25	0/32	S3	0.65	--	280	170.00
A151	C20 / 25	0/16	S3	0.65	--	308	173.00
Sorte C - (XC4^{CH},XF1^{CH},XD2A^{CH})¹						SILICEUX	
C320	C30 / 37	0/32	S4	0.50	--	300	205.00
C370	C30 / 37	0/16	S4	0.50	--	330	209.00
898	C30 / 37 (SAF)	0/32	S1	0.50	--	300	199.00
						SIL - ECO	
C301	C 30/37 (RAG)	0/32	S4	0.5	--	300	179.00
C351	C 30/37	0/16	S4	0.5	--	308	182.00
Sorte F - (XF2^{CH},XC4^{CH},XD3^{CH})¹						SILICEUX	
F601	C30 / 37	0/32	S4	0.45	--	320	215.00
F651	C30 / 37	0/16	S4	0.45	--	352	220.00
Sorte G - (XF4^{CH},XC4^{CH},XD3^{CH})¹/avec air entrainé						SILICEUX	
G701	C30 / 37	0/32	S4	0.45	--	320	216.00
G751	C30 / 37	0/16	S4	0.45	--	352	224.00

Plus-value pour adjuvants et fibres, voir page 5

¹⁾ **XC1:** sec ou humide en permanence (béton à l'intérieur de bâtiments où le taux d'humidité de l'air ambiant est faible; béton immergé dans l'eau en permanence).

XC2: humide, rarement sec (surfaces de béton soumises au contact de l'eau à long terme; grand nombre de fondations).

XC3: humidité modérée (béton à l'intérieur de bâtiments où le taux d'humidité de l'air ambiant est moyen ou élevé; béton extérieur abrité de la pluie).

XC4: alternance d'humidité et de séchage (surfaces soumises au contact de l'eau, mais n'entrant pas dans la classe d'exposition XC2).

XF1: saturation modérée en eau sans agent de déverglaçage (surfaces verticales de béton exposées à la pluie et au gel).

XF2: saturation modérée en eau avec agent de déverglaçage (surfaces verticales de béton des ouvrages routiers exposées au gel et à l'air véhiculant des agents de déverglaçage).

XF4: forte saturation en eau avec agents de déverglaçage (routes et tabliers de ponts exposés aux agents de déverglaçage; surfaces de béton directement exposées aux projections d'agents de déverglaçage et au gel).

XD1: humidité modérée (surfaces de béton exposées à des chlorures transportés par voie aérienne).

XD2a: humide, rarement sec (béton exposé à des eaux industrielles contenant des chlorures <0,5[g/l] "eau douce").

XD3: alternance d'humidité et de séchage (éléments de ponts exposés à des projections contenant des chlorures. Chaussées; dalles de parcs de stationnement de véhicules).

CHAPES SILICEUX 0/4 ou 0/8

N° art. 0/4	N° art. 0/8 sp2	Dosage ciment kg/m3	Fr./m3
36	54	200	177.00
38	56	250	185.00
40	58	300	194.00
42	60	350	202.00
44	62	400	211.00

AUTRES PRODUITS BETON (PRIX UNIQUEMENT SUR DEMANDE)

Gunité par voie sèche, gunité par voie humide

Béton pour pieux

Groise stabilisée au ciment CEM I 42.5 N

Béton coloré

PLUS-VALUES pour modification des recettes béton PRESTATIONS ET PRODUITS DIVERS

Ciment particulier			Fr./to
CEM I 42.5 N			16.00
CEM II 32.5 R	par sac de 25 kg		12.00
CEM I 42.5 N HS	sans sulfates		sur dem.
Ciment blanc			sur dem.
Adjuvants dosage conseillé en % du poids du ciment			Fr./kg
Superfluidifiant	(HBV)	0.5 à 0.9%	7.70
Retardeur de prise	(VZ)	Dosage en fonction de la température	6.90
Antigel	(FS)	1.0%	6.60
Entraîneur d'air	(LP)	0.2%	5.70
Fibres (12 mm pour chapes - en stock), 19 mm pour béton 0/16 et 20 mm pour béton 0/32 sur dem.			Fr./m ³
Fibres polypropylène type "Fibermesh"		0.9 Kg/m3	42.00
Fibres pour renforcement des bétons type "Strux"		2.3 Kg/m3	100.00
Fibres métalliques			sur dem.
Supplément d'hiver			Fr./m ³
Dès 2 semaines à <0°, plus-value pour chauffage			5.00
Retour de béton frais			Fr./m ³
A l'une de nos centrales			8.00
Ciment en sac			Fr./25 kg
Ciment en sac	25 kg (de 1 à 9 sacs)		9.30
Ciment en sac	25 kg (de 10 à 19 sacs)		8.50
Ciment en sac	25 kg (dès 20 sacs)		8.00
Treillis et fers à béton			Unité
Treillis d'armature	K 71		Feuille
Treillis d'armature	K 131		Feuille
Treillis d'armature	K 188		Feuille
Barre de fer à béton	10 mm	long. 6.00 m'	Pièce
Barre de fer à béton	12 mm	long. 6.00 m'	Pièce
			Fr./U
			28.80
			50.50
			74.20
			11.30
			16.50

TRANSPORT BETON / CAMION MALAXEUR

Prix au départ de Courtételle (RPLP comprise)

Destination	Fr./m3
4252 Bärschwil-Dorf	59.00
2854 Bassecourt	34.00
2862 Berlincourt	38.00
2856 Boécourt	40.00
2803 Bourrignon	61.00
2843 Châtillon	35.00
2763 Choindez	40.00
2826 Corban	54.00
2823 Courcelon	35.00
2825 Courchapoix	48.00
2853 Courfaivre	33.00
2830 Courrendlin	36.00
2822 Courroux	33.00
2005 Courtemelon	33.00
2852 Courtételle	33.00
2800 Delémont	33.00
2802 Develier	33.00
2046 Develier-Dessus	39.00
2813 Ederswiler	73.00
2855 Glovelier	40.00
2354 Goumois	121.00
2062 La Scheulte	66.00
2718 Lajoux	74.00
4242 Laufon	66.00
2877 Le Bémont	102.00
2340 Le Noirmont	111.00
2336 Les Bois	122.00
2345 Les Breuleux	113.00
2338 Les Emibois	108.00

Destination	Fr./m3
2714 Les Genevez	82.00
2353 Les Pommerats	112.00
2008 Les Rangiers	64.00
2072 Les Riedes	48.00
2722 Les Reusilles	89.00
4253 Liesberg-Dorf	54.00
2827 Mervelier	51.00
2806 Mettembert	56.00
2051 Montavon	50.00
2875 Montfaucon	91.00
2828 Montsevelier	56.00
2740 Moutier	54.00
2812 Movelier	64.00
2807 Pleigne	61.00
2765 Rebeuvelier	51.00
2762 Roches	51.00
2814 Roggenburg	76.00
2842 Rossemaison	33.00
2350 Saignelégier	104.00
2873 Saulcy	64.00
2013 Sceut	59.00
2857 Séprais	64.00
2864 Soulce	64.00
2805 Soyhières	34.00
2874 Saint-Brais	72.00
2863 Undervelier	50.00
2042 Vellerat	45.00
2829 Vermes	51.00
2824 Vicques	38.00

Tarif incluant une durée de déchargement de 15 minutes jusqu'à 6 m3, de 30 minutes entre 6.1 et 7.5 m3 et de 45 minutes au-delà de 7.5 m3. Passé ce délai, le temps supplémentaire sera facturé au tarif horaire de 163.00 Fr / h.

Tarif valable pour les transports de min. 6m3. Toute livraison inférieure à 6m3, entraînera la facturation d'un voyage complet de 6m3.

SUPPLEMENT

- Déchargement à l'aide du ruban : 224.00 Fr / h (min. 30 minutes).
- Attente sur chantier : 163.00 Fr / h.
- Attente en centrale pour solde de commande : 163.00 Fr / h.
- Tarif horaire d'un camion malaxeur : 226.00 Fr / h.

La société se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les prix indiqués.

Ces prix sont valables jusqu'au 31 décembre 2018, TVA comprise. Conditions de paiement: net à 30 jours. Sous réserve d'une augmentation importante de la redevance poids lourds. Ils seront adaptés dès le 1er janvier 2019 en fonction des nouvelles conditions.

TRANSPORT BETON / CAMION MALAXEUR

Prix au départ de la Malcôte (RPLP incluse)

Destination	Fr./m3	Destination	Fr./m3
2942 Alle	30.00	2908 Grandfontaine	48.00
2954 Asuel	24.00	2901 Grandgourt	55.00
2935 Beurnevésin	44.00	La Croix	45.00
2926 Boncourt	61.00	2007 La Malcôte	21.00
2944 Bonfol	38.00	2062 Le Maira	52.00
2803 Bourrignon	52.00	2934 Lugnez	46.00
2904 Bressaucourt	41.00	2807 Lucelle	40.00
2925 Buix	52.00	2946 Miécourt	32.00
2915 Bure	47.00	2884 Montenol	40.00
2947 Charmoille	30.00	2924 Montignez	54.00
2906 Chevenez	43.00	2883 Montmelon	37.00
2932 Coeuve	39.00	2050 Mormont	48.00
2952 Cornol	23.00	2889 Ocourt	43.00
2922 Courchavon	40.00	2953 Pleujouse	27.00
2950 Courgenay	26.00	2900 Porrentruy	33.00
2905 Courtedoux	39.00	2032 Ravines	40.00
2923 Courtemaîche	46.00	2912 Réclère	57.00
2003 Courtemautruy	28.00	2913 Roche-d'Or	68.00
2933 Dampfreux	43.00	2907 Rocourt	40.00
2914 Damvant	56.00	2888 Seleute	50.00
2885 Epauvillers	61.00	2887 Soubey	80.00
2886 Epiquerez	70.00	2882 Saint-Ursanne	38.00
2916 Fahy	47.00	2025 Tariche	49.00
2902 Fontenais	37.00	2943 Vendlincourt	35.00
2953 Fregiécourt	25.00	2903 Villars	39.00

POMPAGE DE BETON

Prix valables uniquement à l'intérieur du canton du Jura

Quantité m ³	Dalle/Radier Fr / m3	Mur/Pilier Fr / m3
0 - 10	600.00	650.00
11 - 15	58.30	64.25
16 - 20	51.20	57.25
21 - 25	45.90	51.50
26 - 30	42.00	47.60
31 - 35	39.30	45.00
36 - 40	37.40	42.70
41 - 45	35.90	40.90
46 - 50	34.40	40.05
51 - 60	31.40	36.95
61 - 70	29.40	35.20
71 - 80	28.60	34.30
81 - 100	25.90	31.70
101 - 150	23.10	28.60
151 et plus	22.20	28.10

- Tarif valable pour un pompage de 10 m³ / h. Tout supplément de temps entraînera la facturation d'une plus-value de 290.00 Fr / h.
- Temps d'attente de la pompe sur chantier : 200.00 Fr / h.

SUPPLEMENT :

- Tuyau supplémentaire de 3 m de long : 25.00 Fr / pièce.
- Amorçage pompe avec chape ou bouillac (selon type de pompe utilisée) : 50.00 Fr.
Attention : la bouillac ne doit pas être mélangée au béton mis en place (efflorescence sur le béton)
- Mise à disposition de personnel complémentaire pour aide au pompage : 86.00 Fr / h.
- Pour toute utilisation d'une pompe externe à Lachat SA, une plus-value sera facturée en fonction du type de pompe. Veuillez nous consulter pour l'obtention d'une offre

Couches de roulement

Type de produit	Epaisseur des couches (mm)	Type de bitume	Température au départ du poste d'enrobage (°C)	Prix Fr. / to
-----------------	----------------------------	----------------	--	---------------

Bétons bitumineux classiques selon normes SN 640'431-1-NA

AC 4 L	15...20	70/100	140...180	166.00
AC 8 L	20...35	70/100	140...180	155.00
* AC 8 N	20...35	70/100	140...180	153.00
AC 8 S	25...35	50/70	145...185	153.00
AC 8 H	25...35	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	179.00
AC 11 L	35...50	70/100	140...180	146.00
* AC 11 N	35...50	70/100	140...180	143.00
* AC 11 S	35...50	50/70	145...185	149.00
AC 11 H	35...50	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	176.00
AC 16 L	45...70	70/100	140...180	141.00
* AC 16 N	45...70	70/100	140...180	139.00

Bétons bitumineux macrorugueux selon SN 640'431-1-NA

* AC MR 8	20...30	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	192.00
* AC MR 11	25...40	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	189.00

Bétons bitumineux semi-denses selon SNR 640'436

SDA 4	20...35	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	sur demande
* SDA 8	25...40	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	192.00

Bétons bitumineux drainants (asphalte poreux) selon SN 640'431-7a-NA

PA 8	25...35	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	195.00
PA 11	35...50	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	188.00

Béton bitumineux monocouche

Villachat 11	35...50	50/70 , 70/100	Selon type bitume	148.00
--------------	---------	----------------	-------------------	---------------

Bétons bitumineux JU / BE

AC 11 N	35...50	Styrelf (recette JU/BE)	Selon type bitume	175.00
---------	---------	-------------------------	-------------------	---------------

Couches de base AC B

Bétons bitumineux classiques selon norme SN 640'431-1-NA

* AC B 11 S	35...50	50/70	145...185	135.00
* AC B 16 S	45...70	50/70	145...185	131.00
AC B 16 H	45...70	Liant multigrades	Selon type bitume	142.00
* AC B 22 S	65...100	50/70	145...185	126.00
AC B 22 H	65...100	Liant multigrades	Selon type bitume	135.00

Bétons bitumineux drainants (asphalte poreux) selon SN 640'431-7a-NA

PA B 16	40...80	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	158.00
PA B 22	60...150	PmB 65 / 105-60 (CH-E)	Selon type bitume	150.00

Couches de base AC T

Type de produit	Epaisseur des couches (mm)	Type de bitume	Température au départ du poste d'enrobage (°C)	Prix Fr. / to
Bétons bitumineux classiques selon norme SN 640'431-1-NA				
AC T 11 L	30...50	70/100	140...180	138.00
* AC T 11 N	30...50	70/100	140...180	136.00
AC T 16 L	45...70	70/100	140...180	134.00
* AC T 16 N	45...70	70/100	140...180	134.00
AC T 16 S	45...70	50/70	145...185	131.00
AC T 22 L	60...100	70/100	140...180	131.00
* AC T 22 N	60...100	70/100	140...180	131.00
* AC T 22 S	65...100	50/70	145...185	131.00
AC T 22 H	65...100	Liant multigrades	Selon type bitume	136.00

Couches de fondation SN 640'431-1NA

* AC F 22	60...150	70/100	140...180	114.00
AC F 32	80...200	70/100	140...180	109.00

Bétons bitumineux rouges

AC 8 N rouge	20...35	70/100 + pigment	140...180	503.00
AC 11 N rouge	35...50	70/100 + pigment	140...180	498.00
AC 16 N rouge	45...70	70/100 + pigment	140...180	497.00

Les prix de nos bétons bitumineux sont valables pour un prélèvement journalier de 0.01 to à 9.99 to

Réduction de prix pour un prélèvement journalier de 10 à 99.99 to

-3.--/to

Réduction de prix pour un prélèvement journalier de 100 à 499.99 to

-6.--/to

Réduction de prix pour un prélèvement journalier de +500 to

-16.--/to

N° article	Bâches	Fr./pce
	Bâche à macadam 2.80 x 4.50 m avec œillets	196.00
	Bâche à macadam 2.80 x 5.00 m avec œillets	211.00
	Bâche à macadam 2.80 x 6.00 m avec œillets	232.00
	Bâche à macadam 2.80 x 7.00 m avec œillets	252.00

N° article	Divers	Fr./U
	Bande bitume 30/10 30 m'	140.00
	Laque bitume Kg	6.00
	Dilaplast bidon de 25 Kg	310.00

Supplément pour la production d'enrobé en dehors du temps de travail normal

Production de nuit: 22h à 6h min. 200 to Forfait Sfr. 500.- + Sfr. 200.-/h

Production le samedi min. 200 to Forfait Sfr. 500.- + Sfr. 150.-/h

Production le dimanche min. 200 to Forfait Sfr. 750.- + Sfr. 225.-/h

Les caractéristiques, les valeurs nominales et la déclaration de conformité peuvent être obtenues, sur demande, auprès de Lachat SA.

Pour toutes vos commandes supérieures à 200 to/j, nous vous prions d'en aviser la centrale min. 3j avant la fabrication.

En cas d'utilisation de bitumes modifiés par polymères ou bitumes spéciaux prévoir 1 semaine de délai pour la commande et une production minimum de 300 tonnes.

Certaines de nos recettes ne sont pas disponibles sur nos deux sites de production. Ceci ne donne droit à aucune compensation pour votre transport supplémentaire.

Nos centrales sont certifiées selon maîtrise de la production par l'ASMP.

* sortes / recettes sous surveillance c.i.p. par l'ASMP.



PIERRES ET GRAVIERS

CALCAIRE stocks: MO = La Morée, CO = Courtemaîche, MA = Malcôte, CH = Chevenez, CL = Courtételle

Désignation	Coupure	Densité to/m ³	Stock	Fr/to	Fr/m ³
Sable de fouille	0/4	1.56	CO:MA:MO:CL:CH	15.70	24.50
* Sable concassé	0/4	1.56	MA:CL	32.10	50.10
Gravier concassé à béton	0/16	1.60	MO:MA:CL	20.90	33.40
Gravier concassé à béton	0/22	1.60	MO:MA:CL	20.20	32.30
Gravier concassé	0/22	1.60	MO:CO:MA:CH	20.20	32.30
Gravier concassé	0/32	1.60	MO:MA:CL	19.80	31.70
Gravier concassé	4/6	1.44	MA:CL	40.80	58.80
* Gravier concassé	4/8	1.42	MA:CL	40.80	57.90
Gravier concassé	4/16	1.40	MA:CL	32.80	45.90
* Gravier concassé	8/11	1.40	MA	41.00	57.40
* Gravier concassé	11/16	1.40	MA	39.50	55.30
* Gravier concassé	16/22	1.41	MO:MA	24.50	34.50
* Gravier concassé	22/32	1.42	MO:CO:CH:CL:MA	24.50	34.80
Ballast	45/63	1.50	MO:CH	25.50	38.30
Chaille	0/80	1.63	MO:CO:MA:CH	21.30	34.70
Chaille	0/150	1.60	MO:CO:CH	20.40	32.60
Chaille déchet	0/150	1.65	MO:CO:MA:CH	13.10	21.60
Chaille	32/150	1.56	MO:CO:CH:MA	22.50	35.10
Chaille	80/160	1.50	MO	39.70	59.60
Groise	0/16	1.60	MO:CL	14.60	23.40
Groise	0/32	1.65	MO:CO:MA:CH	12.00	19.80
* Grave type A16 humide	0/45	1.65	MO:CO:CH	28.00	46.20
Grave sèche	0/63	1.61	MO:CO:CH	23.00	37.03
Matériaux de découverte			sur demande		7.00
Tout-venant	-	1.50	sur demande	14.20	21.30
Tout-venant trié	-	1.50	sur demande	16.80	25.20
plus value pour charg. < 3 m ³			CH		12.--/voyage

* sortes sous surveillance c.i.p. par l'ASMP.



BLOC D'ENROCHEMENT (produit non normalisé, faisant l'objet d'aucune garantie)

Hauteur dès 50 cm		2.00	sur demande	50.10	100.20
Hauteur <50 cm		2.00	sur demande	81.00	162.00
Plus value pour chargement de blocs, quantité inf. à 3 to			sur demande		43.--/voyage

DTA / PRODUITS À RECYCLER

Taxe DTA (matériaux terreux pierreux non-pollués)		1.60	MO:CO:MA:CH:MI	12,00*	19.20
Taxe matériaux (graveleux-sableux naturels non-pollués)		-	MA	5.15	-
Taxe reprise enrobé <250 mg HAP/kg enrobé v/page 13		-	MA	19.00	-
Taxe reprise enrobé <250-1000 mg HAP/kg enrobé		-	MA	27.00	-
Taxe reprise béton démolition (non pollué)		-	MA	7.00	-

* redevance cantonale fixée à 0.30 ct/to non comprise

PRODUITS RECYCLES

Enrobé concassé	0/22	1.45	MA	21.80	31.60
Béton concassé	0/11	1.60	MA	23.50	37.60
Béton concassé	0/22	1.60	MA	19.50	31.20
Grave recyclée béton	0/45			sur demande	

PRODUITS AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Gravier foncé (Diorite)

Gravier diorite concassé	32/50	1.28	MO:CO	106.80	136.70
Gravier diorite concassé	10/31	1.47	MO:CO	106.80	157.00
Gravier diorite concassé	4/14	1.45	MO:CO	84.30	122.20
Blocs diorite <50 cm	-	2.00	MO:CO	106.80	213.60

Gabions préremplis (chaille calcaire 80/160)

0.50 lg x 0.50 ht x 0.50 ep					
1.00 lg x 0.50 ht x 0.50 ep					
1.00 lg x 1.00 ht x 0.50 ep					
2.00 lg x 0.50 ht x 1.00 ep					
2.00 lg x 1.00 ht x 0.50 ep					

Tarifs et dimensions sur demande

SILICEUX

MA = Malcôte, PO = Porrentruy, CL = Courtételle

Granulats ronds normalisés SN 670'102/en 12'620

Désignation, propriété		Coupure	Densité to/m ³	Stock	Fr/to	Fr/m ³
Sable reconstitué (béton) ^{GF85}		0/4	1.50	MA:CL	46.00	69.00
Gravier rond	GC85/20; f1.5	4/8	1.55	MA:CL	43.00	66.65
Gravier rond	GC85/20; f1.5	8/16	1.63	MA:CL	43.00	70.09
Gravier rond	GC85/20; f1.5	16/32	1.68	MA:CL	43.00	72.24
Gravier rond	GC85/20; f1.5	32/45	1.63	sur demande	43.00	70.09
Mélange sable/gravier ^{GA85; f11}		0/16	1.75	MA:CL	45.00	78.75
Mélange sable/gravier ^{GA85; f11}		0/32	1.80	MA:CL	45.00	81.00

Granulats concassés normalisés SN 670'103/EN 13'043

Désignation, propriété		Coupure	Densité to/m ³	Stock	Fr/to	Fr/m ³
Sable	GA85, GTC10, f22	0/4	1.41	MA:CO	49.00	69.09
Gravier	GC85/15, G20/15,F1, FI25, C95/1, LA25, PSV50	4/8	1.35	MA:CO	49.00	66.15
		8/11	1.39	MA:CO	49.00	68.11
		11/16	1.41	MA:CO	48.00	67.68
Gravier	GC85/15, G20/15,F1, FI25, C50/10, LA25, PSV50	16/22	1.45	MA:CO	48.00	69.60
		22/32	1.45	MA:CO	48.00	69.60

Granulats non normalisés

Désignation, propriété		Coupure	Densité to/m ³	Stock	Fr/to	Fr/m ³
Sable rond reconstitué		0/4	1.55	MA	51.00	79.05
Mélange sable/gravier SP2		0/8	1.55	MA:CL	50.00	77.50
Galet		45/100	1.65	sur demande	80.00	132.00
Galet		100/200	1.80	sur demande	87.60	157.68
Mélange sable/gravier sil-éco		0/16	1.75	MA:CL	42.00	73.50
Mélange sable/gravier sil-éco		0/32	1.80	MA:CL	38.30	68.94
Gravier concassé		4/6	1.35	MA:CL	39.00	52.65
Gravier concassé		2/4	1.40	sur demande	62.00	86.80

MINAGE - CONCASSAGE - REVALORISATION

Minage, abattage

Excavation de fouilles en terrain rocheux
 Abattage en carrière
 Abattage de flancs rocheux
 Excavation de tous genres en terrain rocheux

Forage

Recherche d'eau en profondeur
 Pose de poteau en terrain rocheux
 Exécution de canaux en terrain rocheux

Concassage, revalorisation

Concassage avec concasseurs à mâchoires ou concasseur à percussion
 Criblage et revalorisation des matériaux

Conditions générales de vente, de livraison et de paiement (état: janvier 2013)

1. Généralités, champ d'application

Les présentes conditions générales de vente, de livraison et de paiement font **partie intégrante de tout contrat** conclu entre notre Société et un client. Elles sont à disposition à la réception de notre centre administratif d'Asuel, sur les sites de production à Courtételle, Glovelier, Chevenez, Courtemaîche, Miécourt, Asuel et figurent sur notre page internet. Dès lors, elles sont **réputées connues et acceptées sans réserve** lors de l'ouverture d'un nouveau compte client, par la passation d'une commande, lors de la conclusion d'un contrat ou par la prise de possession de nos marchandises. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales ; des dérogations, garanties ou conditions spécifiques aux produits demeurent réservées et doivent être dans tous les cas libellées par écrit et signées par deux représentants de notre Société. Nous nous réservons le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales.

2. Offres

Toutes les offres sur notre site internet, dans nos prospectus et notre liste de prix, sont faites librement et sans engagement. Nous ne sommes liés que par les offres établies personnellement à nos clients. La liste de prix ne constitue en aucun cas une offre. Nos offres ont une validité de trois mois maximum.

Le programme des produits peut être modifié en tout temps, sans préavis. Nous ne sommes pas tenus de disposer en stock de tous les produits énumérés dans notre liste de prix dans nos prospectus ou sur notre site internet.

3. Prix

La Société se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les prix indiqués. Pour autant qu'il n'en soit pas mentionné autrement, les prix s'entendent marchandise enlevée à nos sites de production. Les commandes de marchandises d'une valeur inférieure à Fr. 600.- peuvent donner lieu à un supplément équitable de petites quantités.

4. Frais de transport, de matériel d'emballage et autres frais

Tous les frais de transport, de palettes CFF, de déchargement par ruban, par pompe à béton ou à l'aide d'engins spéciaux, etc. ne sont pas compris dans le prix de nos produits. Ils sont facturés au tarif en vigueur lors de l'établissement de la facture ou conformément à une offre spécifique. Ils peuvent être majorés, notamment pour des raisons de fluctuation du prix du carburant et d'adaptation de la RPLP. Un supplément est perçu pour le transport qui présente un accès difficile. Les palettes CFF facturées qui nous sont retournées franco dans un parfait état sont créditées au client moyennant une déduction pour frais d'utilisation. Seul le nombre de palettes facturées peut être rendu. Les palettes supplémentaires ne seront pas créditées. Une part aux frais de transport est débitée au client dans le cas où celui-ci nous demande de reprendre des palettes sans livraison simultanée de marchandises. Un échange direct de palettes sans facturation, respectivement sans note de crédit, est exclu.

5. Livraisons

5.1. Délais de livraison

La Société met tout en œuvre pour tenir les délais de livraison. Toutefois, les délais de livraison mentionnés sont indicatifs et n'engagent aucunement la Société. Le non respect des délais ne donne pas le droit au client de se départir du contrat ni de prétendre à un dédommagement de notre part. En particulier dans les cas de force majeure, grève, cessation d'activité, limitation de production, dommage aux installations de production, retard ou absence de livraison d'un fournisseur, dysfonctionnement d'exploitation ou du réseau des transports, ou lors de tout autre événement imprévisible et indépendant de notre volonté, la Société est libérée d'exécuter le contrat dans les délais impartis ou même totalement dispensée d'exécuter le contrat en cas d'impossibilité de livraison.

Les délais de livraison convenus courent à partir de la conclusion du contrat, toutefois au plus tôt dès réception de toutes les données nécessaires du client. S'il est convenu d'une livraison sur appel, le client a l'obligation de donner l'ordre de livrer la marchandise dans le délai fixé. Si un de nos fournisseurs (pétrolier ou cimentier) augmente ses prix avant que le client ne donne un ordre de livraison ou de livraison partielle, les nouveaux prix s'appliqueront aux livraisons ou livraisons partielles pas encore ordonnées.

5.2. Transport et déchargement

Nos marchandises sont livrées par nos propres soins ou par une entreprise de transports mandatée par nous-mêmes à l'adresse figurant sur l'offre, la confirmation de commande ou indiquée par le client, cette adresse devant être facile d'accès pour nos véhicules. La marchandise est déchargée conformément aux règles de sécurité imposées par l'usage nos outils de livraison. Lors du déchargement de marchandises, le client doit, si nécessaire, mettre à disposition de l'assistance. La Société facture tout temps d'attente selon le tarif en vigueur. **Dans la mesure où la livraison a été annoncée, mais que ni le client ni une personne mandatée par ses soins ne sont présents lors de la livraison, le déchargement a valeur de remise conforme de la marchandise.**

6. Transfert des usages et risques

Les usages et risques de la marchandise passent au client lors de l'enlèvement de la marchandise à nos sites de production, même si la livraison est prévue franco ou selon une clause analogue. Font exception uniquement les livraisons effectuées par nos soins ou par nos fournisseurs en notre nom, pour lesquelles le transfert des usages et risques a lieu lors du déchargement de la marchandise.

7. Garantie en raison des défauts du produit ou de la prestation

7.1 Défauts

Les différences courantes ou liées à la technique de fabrication en matière, de nature de la surface, de poids, de couleur, et de manière générale toutes les différences qui ne s'écartent pas des normes en vigueur ne sont pas considérées comme des défauts, dans la mesure où la marchandise livrée permet l'usage prévu. Il n'y a pas non plus de défauts dans les cas suivants: inobservation des règles admises dans la branche; traitement, utilisation, mise en œuvre ou stockage incorrect; non respect des instructions techniques; usure normale ou usage excessif.

7.2. Avis des défauts

Le client ou le chauffeur mandaté par ses soins doit vérifier l'état de la marchandise immédiatement après réception. L'avis des défauts de la marchandise ainsi que les réclamations pour livraison incomplète ou incorrecte sont à adresser par écrit au centre administratif de Lachat SA sous sept jours ouvrables dès réception de la marchandise, sur présentation du bulletin de livraison ou de la facture. Les défauts non visibles lors de la vérification susmentionnée doivent être signalés immédiatement lors de leur constatation. Si le client néglige ce qui précède, la marchandise est tenue pour acceptée. Les défauts doivent être décrits de manière précise. La marchandise qui fait l'objet d'une réclamation ne doit en aucun cas être installée ou utilisée; sinon, elle est considérée comme acceptée.

7.3. Prescription

Le délai de garantie s'exécute conformément au CO, Art. 210.

7.4 Couverture de la garantie

Lorsque l'avis des défauts est respecté et que les prétentions de garantie sont fondées, la Société a le choix soit de remplacer ou réparer la marchandise défectueuse à ses propres frais, soit d'accorder une réduction de prix, soit encore de résoudre le contrat. La marchandise remplacée ou réparée bénéficie des mêmes conditions de garantie que la marchandise initiale. Dans des cas particuliers, la Société peut assumer partiellement ou totalement les coûts de montage et démontage ainsi que les frais de transport et de service, pour autant qu'ils soient en proportion raisonnable avec la valeur de la marchandise. Toute autre prétention, notamment en réparation de dommages consécutifs à la marchandise défectueuse (dommages directs et indirects), est exclue. Demeurent réservées les conditions de garantie que le fournisseur ou le fabricant accorde directement au client. L'avis des défauts et les prétentions en garantie ne libèrent pas le client de son obligation de paiement dans le délai convenu.

8. Conditions de paiement

Le délai de paiement est en principe de 30 jours net à compter de la date de facturation. Suivant les circonstances et en particulier lors de commandes de client non maître d'état, la Société peut exiger un acompte, une garantie de paiement, un paiement total préalable ou un paiement au comptant au moment de la livraison.

Passé le délai de paiement, le client est en demeure sans avertissement particulier. La Société est habilitée à exiger le paiement de frais de rappel et d'un intérêt moratoire au taux du marché. Les Clients ayant atteint leur limite de crédit ou ayant plus d'un mois de retard dans leurs paiements peuvent voir leur compte bloqué avec effet immédiat et sans avertissement particulier pour des livraisons futures à crédit. En cas de demeure du client, la Société peut suspendre les livraisons futures jusqu'à paiement du montant total dû, faute de quoi la Société peut se retirer du contrat. En cas de retard de paiement, la Société se réserve le droit de reprendre la marchandise vendue ou, dans certains cas, de faire valoir son droit à l'hypothèque légale.

Les déductions sans note de crédit ne sont pas autorisées. Si le client déduit de la facture un montant (escompte, arrondi, etc.) sans que cela n'ait été convenu, son compte est automatiquement débité du montant déduit.

9. Réserve de propriété

La Société et le client conviennent ici expressément d'un pacte de réserve de propriété, valable pour tous les contrats de vente conclus entre eux, en vertu duquel le client ne devient pas propriétaire des choses vendues lors du transfert de la possession, mais seulement lorsqu'il en aura payé l'entier du prix convenu. La Société est dès lors autorisée à requérir unilatéralement et à ses frais auprès de l'office des poursuites l'inscription du présent pacte dans le registre des pactes de réserve de propriété.

10. Lieu d'exécution, for, droit applicable

Les lieux d'exécution sont au siège de Lachat SA, Commune de la Baroche ou au siège de Carrière de la Combe SA, Chevenez. Pour tout litige découlant d'un contrat ou des présentes conditions générales, le for exclusif est au siège de la Société. Les contrats et les présentes conditions générales sont régis par le droit suisse. Si certaines dispositions des présentes conditions générales devaient être déclarées nulles, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

Processus de réception des matériaux de rabotage /dégrapage enrobé

Lors de la livraison de ce type de matériaux, il faudra obligatoirement s'annoncer auprès du personnel de la centrale avant de décharger la cargaison. Toutes les entrées sont pesées, contrôlées et donnent lieu à l'édition d'un bulletin de livraison. Les matériaux sont à décharger sur une place réservée spécialement à cet effet. Un dernier contrôle au spray PAK-marker sera réalisé. En cas de doute, le personnel de centrale décidera de la conformité des matériaux. Les matériaux non-conformes déjà déchargés seront rechargés ou éliminés à la charge du fournisseur. Les consignes du personnel de la centrale doivent être scrupuleusement respectées.

Trucs et astuces pour recevoir les produits et prestations Lachat dans les meilleures conditions.

Béton frais

- 1) vérifier les prescriptions du maître d'œuvre en matière de recette (normalisée ou non)
- 2) solliciter les services de nos spécialistes en cas de doute sur les recettes
- 3) contrôler le volume total pour éviter un transport à prix forfaitaire
- 4) vérifier nos disponibilités en cas de pompage ou de prestation ruban
- 5) préavisier les difficultés d'accès au chantier
- 6) demandez une offre pour un bétonnage entre 22h00 et 6h00 ou le week-end
- 7) vérifier les distances pour le pompage ou le ruban
- 8) mentionner à la commande l'adjonction de retardeur ou tout autre adjuvant et ajouts
- 9) indiquer à la commande le nom du chantier, le lieu exact de livraison et la personne de contact
- 10) passer la commande de béton frais avant 15 heure pour la matinée suivante

Béton bitumineux

- 1) vérifier les prescriptions du maître d'œuvre en matière de recette (normalisée ou non)
- 2) solliciter les services de nos spécialistes en cas de doute
- 3) réserver nos disponibilités de production au moins 3 jours avant votre pose
- 4) s'assurer que le type de liant spécial est disponible
- 5) pour moins de 300 to d'enrobé avec liant spécial, demander le montant de la PV
- 6) demandez une offre pour une production entre 22h00 et 6h00 ou le week-end
- 7) vérifier le lieu de production de votre commande
- 8) indiquer à la commande le nom du chantier, le lieu exact de livraison et la personne de contact

Matériaux pierreux et décharges

- 1) vérifier les prescriptions du maître d'œuvre en matière de produits normés
 - 2) solliciter les services de nos spécialistes en cas de doute
 - 3) annoncer les nouveaux chantiers (volume et planification), s'assurer de la disponibilité
 - 4) demander une offre franco chantier pour les graviers/sables d'importation dès 26 to
 - 5) tenir compte de la plus-value en cas de quantité <3 m3 de pierre ou <3 to de blocs
- 1) contrôler la teneur en HAP des croûtes d'enrobés (<250 mg/Kg enrobé)
 - 2) remplir le formulaire pour la demande de mise en décharge DTA
 - 3) Concernant les matériaux de décharge type A sur le site de la Malcôte, voir ci-dessous:
Des échantillons seront prélevés par Lachat SA sur les premiers camions pour déterminer le pourcentage de matériaux fins (< 0,063mm). Suite aux analyses, Lachat SA définira dans quelle classe de l'échelle de prix ci-dessous se trouvent les matériaux de type DTA. Des échantillons peuvent être prélevés en tout temps durant la durée des apports de matériaux en décharge.

Prix	>20% de mat. fins.	15-20% de mat. fins.	10-15% de mat. fins.	0-10% de mat. fins.
9.00/to				x
10.00/to			x	
11.00/to		x		
12.00/to	x			

Notes



Lachat SA

Béton frais

Béton bitumineux

Pierre et graviers

Décharge & revalorisation de matériaux

2954 Asuel

Tél. 032 462 03 00

Fax 032 462 03 01

IBAN CH46 0078 9016 5665 5108 5

CCP 25-6163-8

TVA CHE - 105.809.541

info@lachat.ch

www.lachat.ch